

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2019
N°78/2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE SEPT OCTOBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, F. DIETRICH, J.M. GRENIER, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

PROCURATIONS : S. KOENIG à D. MANTONNIER, E. DUCES à T. PROCACCI, F. MILET à M. SELVE, B. ZANNI à S. CHABANY

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Clarisse DIBON est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE MARCHE POUR LES
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA NOUE CENTRALE DU GRAND
VERGER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les grandes lignes du marché de travaux d'aménagement de la noue paysagère du Grand Verger.

Suite à la consultation, deux candidatures ont été déposées pour le lot n°1 – Terrassements (entreprises Toutenvert et Converso) et trois candidatures ont été déposées pour le n°2 – Paysage (entreprises Toutenvert, Averi AVP TP et Espaces verts du Dauphiné).

Considérant l'analyse du maître d'œuvre et l'avis du bureau municipal du 16 septembre 2019, les candidats retenus sont :

- Lot 1 - terrassements : CONVERSO, 13 av Général de Gaule, 38450 Vif, pour un montant de 56 555€ HT, soit 67 866€ TTC
- Lot 2 - paysage : AVERI AVP TP, 1 rue Marcel Chabloz 38400 St Martin d'Hères, pour un montant de 221 911,50€ HT soit 266 293,80€ TTC

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 26 du code des marchés publics.

Le montant total du marché de travaux étant supérieur à sa délégation de signature, le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer les pièces du marché pour l'ensemble des deux lots.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché précité avec les entreprises :

- Lot 1 - terrassements : CONVERSO pour un montant de 56 555€ HT, soit 67 866€

TTC

- Lot 2 - paysage : AVERI AVP TP pour un montant de 221 911,50€ HT soit 266 293,80€ TTC

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 08 octobre 2019

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

